

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt neuf du mois de septembre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt deux septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle Cap Périaz à Anancy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

6 OCT. 2022

Déposée en
Préfecture le

5 OCT. 2022

Etaient présents

Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Chantale FARMER, Pierre GEAY, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN, Sylvie LEIGNEL (suppléante de Christel CASSET)

Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, Frédérique BANGUÉ à Corinne BOULAND, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Sandrine DALL'AGLIO à Christian BOVIER, Gilles FRANÇOIS à Roland DAVIET, Fabienne GREBERT à Etienne ANDRÉYS, Frédérique KHAMMAR à Christian MARTINOD, Elisabeth LASSALLE à Pierre BRUYERE, Christiane LAYDEVANT à Isabelle DIJEAU, Patrick LECONTE à Jean-Louis TOÉ, Benjamin MARIAS à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Pierre-Louis MASSEIN à Samuel DIXNEUF, Antoine de MENTHON à Anthony GRANGER, Laure ODORICO à Christian ANSELME, Tony PESSEY à Jean-Luc RIGAUT, Yannis SAUTY à François ASTORG, Guillaume TATU à Marion LAFARIE

Etaient excusé(e)s

Elisabeth EMONET, Charlotte JULIEN, Philippe MONMONT, Michel MUGNIER-POLLET, Christophe PONCET

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20220929-9902-DE-1-1
en date du 05/10/22 ; REFERENCE ACTE : DEL-2022-218

OBJET

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA FERME DE MONTVIARD - CONVENTION DE RACCORDEMENT EXCEPTIONNEL AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION

Pierre BRUYERE, rapporteur

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'eau potable.

Dans le cadre de la réhabilitation à fin de résidence secondaire pour lui et sa famille du bâtiment dit La ferme de Montviard, sis au lieu-dit Montviard à Bluffy (74290), M. Bouvard Frédéric souhaite obtenir le raccordement dudit bien au réseau d'eau potable de Bluffy.

Le bâtiment étant situé en zone NA, sur un écart de montagne, à une distance de plus de 800 mètres du point de raccordement possible le plus proche, le service de l'eau du Grand Annecy a émis un premier avis défavorable au permis de construire déposé à cette fin en 2018, motivé par le coût et la technicité des travaux à engager, mais aussi par l'impossibilité matérielle de garantir en permanence une alimentation suffisante en eau potable.

Dans un deuxième temps, le demandeur a attesté de sa parfaite connaissance des contraintes techniques qui s'imposent pour le raccordement de son bien au réseau public d'alimentation en eau potable et a apporté au Grand Annecy les garanties nécessaires.

Ces éléments sont repris dans une convention de raccordement exceptionnel au réseau d'eau potable, établie avec l'accord expresse de la Commune de Bluffy et préservant les intérêts de chacune des parties.

L'ensemble des travaux nécessaires est pris en charge financièrement par le demandeur.

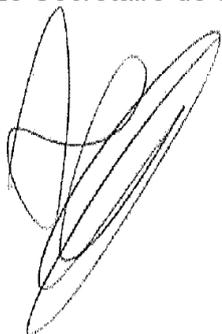
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver la convention de raccordement exceptionnel au réseau de distribution d'eau potable d'un branchement privé et isolé afin de permettre l'alimentation en eau potable de la ferme de Montviard ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention de raccordement exceptionnel au réseau de distribution d'eau potable d'un branchement privé et isolé afin de permettre l'alimentation en eau potable de la ferme de Montviard, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 90

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a long horizontal stroke.

Sébastien LENOIR.